



taux communal de sensibilité  
au ruissellement \*  
(méthode IRIP)

- < 9,6% (min. = 3,1 %)
- entre 9,6 % et 11,2%
- entre 11,2 % et 13 %
- entre 13 % et 14,6 %
- > 14,6 % (max. = 37,2 %)

\* le taux calculé est le rapport entre :

- la somme des surfaces comportant un niveau fort ou très fort en transfert ou accumulation,
- et la surface communale

Représentation par quantile : en statistiques, un quantile est une valeur qui partage une distribution statistique en effectifs égaux. La carte dans l'encadré représente le dernier quintile, c'est-à-dire les 20% des communes dont le taux communal de sensibilité au ruissellement est le plus élevé.